

Madame l'inspectrice,

En cette période de bac, nous allons essayer de ne pas être hors sujet :

Première interrogation des enseignants : le nouveau mouvement !

Nous ne vous reprochons l'incurie du ministère mais vous avez la main sur certains éléments dans le fonctionnement du mouvement :

- Les personnels qui seront en disponibilité, en détachement, ou qui ont démissionné n'ont peut-être pas besoin d'une affectation ?

Vous devriez (et vous pouvez) les retirer du mouvement.

- Vous pouvez aussi ne pas affecter des enseignants sur des postes que vous allez fermer dans quelques minutes. Comme vous pouvez réaffecter immédiatement les personnels sur des postes que vous ne fermez plus.

Autant de changement qui sont possibles... Même si cette année, le mal est déjà fait :

**Cette année, un tiers des enseignants (plus de 2 000)
ne connaîtra pas son école avant le 24 juin, au mieux...**

Sans parler des plus de 700 TRS.

- Revenons à notre sujet du jour : la carte scolaire.

Pas plus de 24 élèves en GS, en CP et en CE1... des moyens pour une « école inclusive »...

Ah non, ça c'est juste les discours nationaux ; dans notre département, c'est un peu différent : classe à plus de 30 élèves, élèves d'ULIS qui ne comptent pas, RASED tellement disparu que les jeunes collègues n'en connaissent même pas l'existence, remplacement en berne...

Avec une dotation de 79 postes (dont 50 ont été utilisés en février), **quelles améliorations prévoyez vous pour la situation de notre département ?**

- Toujours sur le même sujet : après le CTSD, vous n'organisez pas de CDEN ?

Comment les parents d'élèves, les élus locaux... et autres membres de la « communauté éducative » seront-ils informés de nos discussions ?

Comment vont-ils y participer ?

Et quand et comment seront revues et tranchées les situations pour lesquelles vous allez répondre : nous allons vérifier ? ?

- Dernier point, toujours dans le sujet, peut-on avoir des précisions sur les annonces de « **pas plus de 30 maternelles ?** » Fake news ? Ou envie ? Ou réalité ?

Madame la Dasen, quel serait les nouveaux « repères » dans le département ?

Madame la Dasen, peut-on avoir des réponses ?